

# La session du Conseil général de la Fédération syndicale internationale à Berne

Autor(en): **Meister, Martin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **24 (1932)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383850>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

s'occupent de la documentation, les offices centraux qui donnent les renseignements, mais, si important que soit encore aujourd'hui ce domaine de leur activité, ils se sont développés de plus en plus pour devenir un instrument de la politique extérieure des fédérations qui leur sont affiliées. Ils sont devenus les gardiens des conquêtes qui ont été faites dans le domaine de la politique sociale et encouragés par la confiance de leurs membres, forment dans leur collaboration avec la F. S. I. l'élément animateur dans la politique sociale internationale. Les victoires remportées dans le domaine de la politique sociale ne sont stables que pour autant qu'elles deviennent un bien commun des camarades professionnels et des ouvriers d'un pays. Ce qui est valable pour un pays, l'est pour tous les pays civilisés. La collaboration des S. P. I. dans la forme que nous venons de tracer est une condition et une garantie d'une activité internationale fructueuse de la Fédération syndicale internationale groupant tous les ouvriers syndiqués.

---

## La session du Conseil général de la Fédération syndicale internationale à Berne.

Par *Martin Meister.*

Selon décision prise lors de la dernière réunion du Bureau de la Fédération syndicale internationale, la prochaine réunion du Conseil général aura lieu de nouveau en Suisse, soit du 15 au 18 mars 1932, à Berne. Pour la troisième fois depuis la fin de l'affreux cauchemar que fut la guerre, dont les effets font actuellement encore souffrir la classe laborieuse du monde entier, les délégués des centrales nationales affiliées à la Fédération syndicale internationale se réuniront pour prendre position en face des problèmes plus confus que jamais de l'économie universelle en plus de la décision sur les questions des organisations internationales. Une conférence des représentants du secrétariat professionnel international aura lieu cette fois en même temps que le congrès du Conseil général de la F. S. I.

Le fait que la Suisse a été, relativement à peu de temps, choisie comme siège de la conférence prouve que la classe ouvrière suisse organisée se sent étroitement liée à la Fédération syndicale internationale en tant que représentant réputé de la classe ouvrière organisée du monde entier et fait montre de la meilleure compréhension en ce qui concerne les grandes tâches que la collaboration internationale peut accomplir.

La classe ouvrière suisse a toujours voué la plus grande attention au mouvement syndical international. Lors de la fondation

de l'Union syndicale suisse déjà, elle savait que les efforts des syndicats dans le pays ne pourraient s'exercer que sur un terrain limité, qu'il s'agisse de l'amélioration des salaires ou des conditions de travail, le développement de la législation sociale, ou encore d'autres tâches syndicales. Elle savait fort bien en outre, que la méthode de production capitaliste actuelle ne pourrait, avec le temps, être surmontée que par voie internationale. La condition primordiale, pour mener à bien un travail syndical pratique sur le terrain international consiste à unir très étroitement les ouvriers sur le terrain national. Plus le mouvement ouvrier est solidaire sur le terrain national, plus son influence sera grande sur le terrain international. C'est pourquoi, aussi longtemps que les syndicats des différents pays n'étaient pas groupés dans une organisation internationale, les efforts tentés en vue de créer une union internationale n'ont rencontré que peu de succès. Les tentatives de ce genre n'ont pas fait défaut en Suisse autrefois. Elles ne furent couronnées de succès qu'au moment où les conditions furent remplies. Ce fait explique qu'avant d'avoir eu la possibilité d'obtenir une étroite cohésion internationale des organisations nationales, quelques fédérations professionnelles se sont associées internationalement et par la suite créèrent leur propre secrétariat international.

La diversité des langues fut également une sérieuse entrave à la prise de contact sur le terrain international. On se trouve très souvent devant l'impossibilité de s'entendre réciproquement. On comprend donc que les premiers liens se soient formés entre pays parlant la même langue, ou dans lesquels, pour des raisons spéciales, la langue d'un pays voisin est comprise d'un grand nombre de personnes. Cet état de choses permettait l'échange d'imprimés et ainsi la possibilité d'apprendre à se connaître l'un l'autre. La Suisse était particulièrement favorisée à ce sujet. L'échange d'imprimés ainsi que la participation réciproque aux congrès jouèrent un rôle des plus importants dans les premiers temps de la collaboration syndicale internationale. L'entraide dans les grandes luttes économiques fut également un facteur favorable au développement des relations internationales. Avec les années, la création d'un organisme central se fit de plus en plus sentir, spécialement pour les pays dont la classe ouvrière s'avérait favorable à l'internationalisme.

Les premières tentatives faites en vue d'un rapprochement international des syndicats dans les divers pays eurent lieu en 1901 et furent couronnées de succès. La première conférence internationale eut lieu le 21 août 1901, à Copenhague, en même temps que le congrès ouvrier scandinave auquel prit part la classe ouvrière danoise, norvégienne et suédoise. A part les représentants des organisations nationales des pays scandinaves, les centrales nationales de Belgique, d'Allemagne, de Finlande, de Grande-Bretagne et de France prirent également part à la Conférence.

Dans son remarquable discours d'ouverture, le président, camarade Legien, fit ressortir que certains pays avaient tenté à maintes reprises de convoquer un congrès syndical international. De tels congrès avaient eu lieu en 1888 déjà en Angleterre et en 1900 en France, cependant sans qu'on arrive aux résultats qu'on en attendait. Ces congrès ne pouvaient remporter un succès quelconque qu'à la condition de conclure une entente ferme sur l'entr'aide dans les luttes économiques, mais pour ce faire, les organisations syndicales de chaque pays étaient encore insuffisamment préparées. Une conférence des représentants des centrales nationales suffirait pour permettre de liquider les questions de syndicalisme international. Ces représentants pourraient en même temps participer aux congrès nationaux. Cette opinion fut partagée par la grande majorité des participants à la conférence, il fut décidé que la prochaine conférence aurait lieu à l'occasion du congrès des syndicats allemands à Stuttgart.

L'Union syndicale suisse fut représentée à cette conférence de Stuttgart en 1902 par son secrétaire, le camarade Calame. En plus de la confirmation des décisions prises à la conférence de Copenhague, la conférence de Stuttgart décida de désigner la Centrale syndicale nationale allemande comme siège de l'Internationale. Les tâches qui lui furent conférées furent nombreuses. Le secrétariat international avait pour tâche primordiale celle de créer des liens constants entre les syndicats de chaque pays, d'échanger les communications importantes, de distribuer des imprimés et des bulletins sur les lois intéressant la classe ouvrière, de procurer aux autres pays la traduction exacte des ordonnances et décisions des tribunaux, d'établir une statistique syndicale uniforme et de régler l'entr'aide lors de lutte en faveur des conditions de travail.

Si l'Union syndicale suisse n'a pas assisté à toutes les conférences qui ont suivi, ce n'est pas par manque d'intérêt, mais plutôt faute de moyens financiers ou de temps suffisants pour l'envoi d'une délégation.

La huitième conférence de 1913 eut lieu à Zurich. Pour la première fois les secrétariats professionnels y prirent part. La participation des secrétaires des centrales nationales aux conférences internationales ainsi qu'à celles des secrétariats professionnels devait contribuer à renforcer les liens internationaux et à les développer. Selon des décisions prises lors de conférences antérieures, une correspondance syndicale internationale, rédigée en français, allemand et anglais, fut publiée régulièrement depuis le début de 1913. Cette correspondance fut très appréciée et contribua à donner un cachet d'uniformité dans la présentation et dans les rapports de la presse syndicale, de tous les pays. Comme la conférence l'avait reconnu, cette correspondance contribua dans une large mesure à développer les relations entre les divers pays. Afin de pouvoir faire face à l'augmentation des frais, la cotisation

annuelle fut augmentée de fr. 5.— par 1000 membres. Le titre que portait autrefois l'organisation, soit « Secrétariat international », fut remplacé par « Fédération syndicale internationale ». La conférence s'occupa en outre de la situation des Balkans, époque à laquelle les Serbes et les Bulgares vivaient déjà à couteau tiré. Nul à ce moment-là ne supposait que la conférence avait lieu à la veille des hostilités et que pour longtemps elle serait la dernière conférence de la Fédération syndicale internationale.

La guerre mit fin à tous les préparatifs qui étaient faits en vue de développer les relations internationales des syndicats. Dès le début de la guerre, la publication de la « Correspondance internationale » dut être interrompue. La censure militaire sévissait dans presque tous les pays. La correspondance du secrétariat international fut soumise à un contrôle très serré. Très souvent le courrier était retenu durant plusieurs semaines et lorsque le contenu de certains documents ne convenait pas aux autorités militaires, les lettres étaient tout simplement détruites. Cet état de choses créa de nombreux malentendus qui à leur tour engendrèrent une certaine méfiance, du fait que les camarades d'un pays supposaient que ceux au delà de la frontière se désistaient. Cependant, tous ces désagréments et chicanes de la part des gouvernements, comme la défense d'entrée dans un pays, ou la censure militaire, ne parvinrent pas à paralyser complètement les relations internationales. Néanmoins, il ne fallait pas songer à l'organisation d'une rencontre des représentants des centrales nationales tant que durait la guerre. La correspondance régulière avec le secrétariat international eut beaucoup à souffrir. Néanmoins, il fut possible de maintenir les relations, bien que sous une forme moins libre.

Peu avant la déclaration de la guerre, il avait été question à plus d'une reprise, du déplacement du siège de la Fédération syndicale internationale. Cette question fut tout spécialement discutée durant la guerre. L'idée de fixer le siège du secrétariat international dans un pays neutre fut, pour des raisons bien compréhensibles, vivement approuvée. Afin d'éviter que de précieux documents ou d'importantes correspondances soient égarés par suite des mauvaises relations postales, le secrétariat international tenta tout d'abord de résoudre la question en invitant les centrales syndicales nationales des pays en guerre contre l'Allemagne à adresser toutes leurs correspondances et documents à Amsterdam où serait installé un bureau intermédiaire. La direction de ce bureau fut confiée au camarade Oudegeest, secrétaire de la Centrale syndicale nationale de Hollande. Cet état de choses fut maintenu jusqu'en 1919.

Le 5 juillet 1916 eut lieu à Leeds (Angleterre) une conférence syndicale à laquelle prirent part les représentants des centrales nationales anglaises et françaises et des délégués belges et italiens. A cette occasion des revendications syndicales ayant trait au Traité de Paix furent entre autres discutées. Il fut en outre convenu

d'ouvrir un bureau de correspondance international à Paris pour la durée de la guerre.

Basé sur les décisions prises lors de cette conférence le secrétariat international s'ingénia à chercher dans quelles conditions il pourrait convoquer au plus vite une conférence syndicale internationale. Les revendications fixées par la conférence de Leeds furent étudiées et complétées par le secrétariat de la Fédération syndicale internationale. Néanmoins, par suite des difficultés croissantes créées par la guerre, la documentation à cet effet ne put être expédiée que plus tard. Entre-temps l'Union syndicale suisse, d'accord avec le camarade Legien, demanda aux centrales nationales d'Amérique, de Belgique, de France, d'Italie et d'Espagne, si elles seraient d'accord qu'une conférence de toutes les centrales nationales soit organisée en Suisse et si elles seraient disposées d'y envoyer des délégués. A l'occasion des discussions qui eurent lieu lors de la conférence socialiste du 10 juin 1917, à Stockholm, les représentants des centrales nationales de Bulgarie, du Danemark, de l'Allemagne, de la Finlande, de la Hollande, de l'Autriche, de la Norvège, de la Suède et de la Hongrie se déclarèrent d'accord de participer à cette conférence.

L'Union syndicale suisse s'étant entendue avec le secrétariat international, la conférence fut convoquée pour le 30 juin 1917, à Berne. L'ordre du jour prévoyait: 1° Constitution et siège de la F. S. I. 2° Propositions des syndicats internationaux au sujet du Traité de Paix. La Centrale nationale française ne put malheureusement pas se faire représenter à la conférence, le gouvernement français ayant refusé de délivrer les passeports aux délégués. Les syndicats italiens s'étaient fait excuser, tandis que ceux d'Angleterre et de Belgique refusèrent de prendre part à la conférence.

La décision définitive au sujet du déplacement du siège fut renvoyée à la conférence suivante. Les propositions des syndicats internationaux concernant le Traité de Paix furent mises au point. Le programme prévoyait: libre passage, droit de coalition, assurance sociale, durée du travail, hygiène et prévention des accidents, industries à domicile, protection de l'enfance, protection des ouvrières, droit des marins, protection des marins, ainsi que l'application de la protection ouvrière. Les revendications furent soumises aux syndicats de tous les pays avec prière de mettre tout en œuvre pour qu'elles soient reconnues et mises à exécution. Les gouvernements furent en outre invités à intéresser les représentants des syndicats à la rédaction de la partie de politique sociale des conventions de paix.

La première conférence d'après-guerre eut lieu à l'occasion du congrès socialiste international du 5 au 9 février 1919, à Berne. La question du déplacement du siège joua un rôle important à cette occasion. La conférence fut unanime en ce qui concerne la nomination d'une commission chargée de présenter un rapport

et des propositions lors du prochain congrès pour la réorganisation de l'Internationale syndicale. La conférence revisa les propositions des organisations syndicales internationales à la Conférence de la Paix, certaines questions furent complétées et étendues; la conférence s'occupa en outre de la question de la Société des nations, néanmoins sans prendre de décision définitive à ce sujet. Alors que la conférence précédente ne réunissait que 10 organisations nationales, celle de 1919 comptait les représentants de 15 pays.

Le premier congrès syndical international eut lieu la même année à Amsterdam. Le congrès approuva les règlements élaborés par la commission avec quelques légères modifications. Le siège fut fixé à Amsterdam et le comité fut renouvelé. Le programme de Berne concernant les propositions des syndicats internationaux au congrès de la paix, propositions qui figurent intégralement dans le rapport sur ce congrès, fut confirmé et chaque organisation nationale fut tenue de tout mettre en œuvre pour sa réalisation. Lors de la discussion concernant la décision à prendre au sujet de l'envoi d'une délégation à la conférence ouvrière internationale à Washington, la proposition de la commission fut acceptée à la condition que la participation n'aurait lieu que si les représentants du mouvement syndical de tous les pays étaient invités et traités sans exception en tant que représentants ayant les mêmes droits que les représentants américains.

Ce fut notre camarade Conrad Ilg, actuellement secrétaire de l'Internationale des métallurgistes qui prit part à la conférence internationale de Washington. Durant cette conférence, des projets de conventions et des recommandations furent élaborés concernant la limitation de la durée du travail à 8 heures par jour et à 48 heures par semaine, le chômage, la réciprocité de traitement des travailleurs étrangers, l'emploi des femmes avant et après l'accouchement, la prévention du charbon, la protection des femmes et des enfants contre le saturnisme, la création d'un service public d'hygiène, l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux industriels, le travail de nuit des femmes dans l'industrie, le travail de nuit des enfants dans l'industrie et sur l'application de la convention internationale signée en 1906, à Berne, sur l'interdiction de l'emploi du phosphore dans l'industrie des allumettes.

Les conférences et congrès de la F. S. I. qui suivirent s'occupèrent avant tout du développement des organisations syndicales internationales et à encourager la protection ouvrière internationale, la législation sur l'assurance, et prirent position en face des problèmes économiques. « L'annuaire de la Fédération syndicale internationale » donne tout détail à ce sujet. Il ressort donc que jusqu'à la guerre la Fédération syndicale internationale n'a fait que de se développer, pour subir un arrêt momentané, mais pour reprendre dès la fin des hostilités un essor plus grand encore. Un nouveau recul se manifesta en l'an de crise de 1921, recul qui cessa en 1924, et depuis fin 1925 la Fédération a subi un mou-

vement ascendant ininterrompu de ses effectifs; actuellement les syndicats de 28 pays différents sont affiliés à la F. S. I., représentant un effectif de 14 millions de membres.

L'Union syndicale suisse a participé dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités à l'exécution des décisions et des actions de la Fédération syndicale internationale. La classe ouvrière suisse participa dans une large mesure à l'œuvre de secours en faveur de la population ouvrière viennoise qui eut lieu en novembre 1919 et qui rapporta plus de 2 millions de francs. Lors de l'œuvre de secours en faveur de la Russie affamée en 1921/22, fr. 125,810.— purent être remis à la F. S. I. Dans l'œuvre de secours en faveur de la classe ouvrière allemande dans la misère, l'Union syndicale suisse, comme témoignage de solidarité internationale de la classe ouvrière suisse, put remettre fr. 183,000.— (y compris l'œuvre de secours en faveur des enfants de la Ruhr et l'entr'aide syndicale). A ces sommes, il convient d'ajouter l'entretien et la fourniture de vêtements en faveur de 5000 enfants venus en vacances en Suisse. Malgré les grandes luttes qui éclatèrent dans diverses fédérations en Suisse de 1920 à 1926 et dans lesquelles l'Union syndicale suisse eut à prêter son concours financier, elle parvint cependant à remettre fr. 35,261.— aux collègues danois pour leur grand mouvement de défense qui eut lieu en 1925. La collecte en faveur de la grève des ouvriers mineurs anglais en 1926 rapporta la somme de fr. 316,650.—. L'Union syndicale suisse participa également de toutes ses forces à toutes les autres actions de la F. S. I. Nous citons entre autres: L'empêchement des transports de munitions en Pologne, le boycott à l'égard de la Hongrie, la campagne contre l'entrée des Français dans la Ruhr par l'action d'entr'aide en faveur de la Ruhr, les statistiques et rapports.

L'importance que joue notre petit pays dans le mouvement syndical ressort nettement du fait que sur 28 secrétariats professionnels internationaux, 5 ont leurs sièges en Suisse.

L'ordre du jour de la séance du Conseil général de la F. S. I., qui aura lieu à Berne du 16 au 18 mars 1932, prévoit outre les questions ordinaires telles que l'approbation du rapport du comité, du programme d'action et des comptes, la préparation d'une conférence ouvrière internationale pour cette année encore. Dans cet ordre d'idées, il sera également question des vœux et revendications des centrales nationales et des secrétariats professionnels internationaux en ce qui concerne la législation sociale, et il est question de fixer les directives pour une action commune pour la réalisation de ces revendications. La question la plus importante qui fera l'objet des débats sera certainement la position à prendre en face de la crise actuelle et la discussion des moyens appropriés à l'action et l'unification de la classe ouvrière pour lutter contre la crise; il sera également question de l'introduction indispensable de la semaine de 40 heures et des questions de politique financière.



La conférence du comité de la F. S. I. avec les secrétariats professionnels internationaux, qui aura lieu le 15 mars, aura également à s'occuper des questions du Conseil général. Il sera en outre également question de l'affiliation des secrétariats professionnels internationaux à la F. S. I.

Certains points prévus à l'ordre du jour ont une importance toute particulière pour le mouvement ouvrier en Suisse. La question de la réduction de la durée du travail devient de plus en plus brûlante en raison du chômage sans cesse croissant. En plus de la baisse systématique des salaires, nos chefs d'entreprises s'acharment à détruire radicalement toutes les victoires remportées par la classe ouvrière. Les syndicats sont appelés à s'opposer dans la mesure de leurs moyens à ces tentatives. Dans cette lutte, il est important qu'ils sachent que dans les autres pays leurs camarades de classe ont à supporter des luttes analogues. La crise économique mondiale qui a pour conséquence les mesures réactionnaires prises par les gouvernements et les patrons ne pourra finalement être surmontée que sur le terrain international. Cela ne signifie cependant pas que les organisations nationales peuvent se croiser les bras et attendre avec résignation l'heure du destin. Non! Seule l'activité intensifiée sur le terrain national peut engendrer une activité décuplée dans notre Internationale. Tout compte fait, la force qui anime la F. S. I. n'est faite que des forces que peut produire la classe ouvrière de chaque pays.

Nous sommes heureux que la séance du Conseil général de la F. S. I. ait été convoquée en Suisse, et nous espérons que les décisions qui seront prises à Berne, contribueront à fortifier le mouvement ouvrier national et international dans tous les pays.

---

## Les débuts de la réglementation du travail en Suisse.

En marche vers le Bureau international du travail.

Par *Charles Schürch*.

L'histoire et la géographie politiques de la Suisse sont tout particulièrement de nature à faire comprendre à ses habitants, l'idée d'une Société des Nations et notamment à leur donner la notion d'une entente entre nations pour établir sur des bases communes, la protection légale du travail. Constituée en une Confédération de 25 Etats souverains, dont les compétences ne sont limitées que dans certains domaines précisés dans la Constitution fédérale, la Suisse a connu, en matière de protection légale du travail, au cours du siècle dernier, des difficultés analogues à celles que rencontre de nos jours l'Organisation internationale du Travail issue du Traité de Paix de 1919.